

La paix ascendante : Une étude des perspectives de la société civile sur ce que signifie le maintien de la paix pour les populations locales, en particulier les femmes locales

Résumé

La promesse du « maintien de la paix et de la sécurité internationales »¹ est l'une des promesses les plus importantes de l'Organisation des Nations Unies (ONU), et l'instauration de la paix est l'une de ses tâches les plus essentielles. Mais c'est aussi une promesse qui s'est avérée l'une des plus insaisissables. Les conflits et l'instabilité continuent d'être généralisés à travers le monde. Selon le Global Peace Index, en 2018, « la paix dans le monde a reculé pour la quatrième année consécutive (...) en raison de l'autoritarisme grandissant, des conflits non résolus au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et de l'instabilité politique accrue dans le monde ». ² Les dernières années ont été le théâtre de crises sécuritaires majeures, telles que la poursuite de la lutte contre l'État islamique en Irak et en Syrie ; la crise Rohingya, avec des centaines de milliers de personnes fuyant la persécution au Myanmar vers des pays voisins, tels que le Bangladesh ; et la détérioration de la sécurité dans 92 pays.³ Même dans les pays où des accords de paix ont été signés, tels que la Colombie et les Philippines, leur mise en œuvre reste lente et difficile, et des niveaux élevés de violence et d'insécurité persistent. Dans les pays qui ne connaissent pas de conflit armé, d'autres formes d'insécurité - telles que la réduction de l'espace démocratique, la persécution, les arrestations ou même le meurtre de militants des droits de l'homme - empêchent l'instauration d'une société pacifique. L'incapacité à instaurer et à maintenir la paix a des effets dévastateurs sur la vie de millions de personnes. Depuis juin 2017, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a recensé 68,5 millions de personnes contraintes de fuir leur domicile.⁴ L'impact négatif des conflits armés sur la réalisation des objectifs de développement a également été documenté.⁵

Nous devons faire mieux pour prévenir les conflits et construire la paix. Conscients de cela, en 2014, les présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ont demandé à un groupe consultatif d'experts (AGE) d'examiner l'architecture de la consolidation de la paix des Nations Unies. Achevé en 2015, cet examen a abouti à l'adoption de la résolution 2282 du Conseil de sécurité de l'ONU et d'une résolution pratiquement identique de l'Assemblée générale 70/262, qui a introduit le concept de maintien de la paix. Les deux résolutions proposent une vision de la consolidation de la paix spécifique au contexte, motivée par des facteurs locaux, qui appelle à la cohérence, à la coordination et à des actions concertées dans l'ensemble du

Auteur principal : Agnieszka Fal-Dutra Santos

Contributeurs : Dinah Lakehal, Mallika Iyer et Prativa Khanal

Éditeur : Mavic Cabrera-Balleza

Élaboré avec le soutien de :



GNWP remercie ses partenaires et les coordinateurs de recherche locaux : Afghan Women's Network ; Naripokkho au Bangladesh ; Fontaine ISOKO au Burundi ; Women, Peace and Security Network - Canada (WPSN-C) ; Red Nacional de Mujeres en Colombie ; Women's NGO Secretariat au Liberia ; Together We Build It en Libye ; Think Peace Mali ; Center for Peace Education aux Philippines ; National Organization for Women Sierra Leone ; Eve Organization du Soudan du Sud ; Operation 1325 en Suède ; Centre for Civil Society and Democracy en Syrie ; et Democracy Development Centre en Ukraine.

Nous devons faire mieux pour prévenir les conflits et construire la paix.

¹ Charte des Nations Unies, préambule. Disponible sur : <http://www.un.org/en/sections/un-charter/un-charter-full-text/>

² Institute for Economics and Peace, "Global Peace Index 2018", <http://visionofhumanity.org/app/uploads/2018/06/Global-Peace-Index-2018-2.pdf>

³ Ibid.

⁴ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, <http://www.unhcr.org/figures-at-a-glance.html>

⁵ Nations Unies, *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement*, 2014.

système des Nations Unies, des États membres, de la société civile et d'autres parties prenantes.

Le maintien de la paix est un programme audacieux et novateur. Pourtant, bien que novateur à bien des égards, il ressemble à l'approche utilisée par les organisations locales de défense des droits des femmes et d'autres groupes de la société civile, en particulier dans leurs efforts pour mettre en œuvre le programme Femmes, Paix et Sécurité (FPS). Avec le soutien d'ONU Femmes, le Global Network of Women Peacebuilders (GNWP) coordonne une recherche mondiale visant à cartographier et à analyser les perspectives des organisations de femmes de la société civile sur ce que signifie le maintien de la paix et sur la façon dont il devrait être mise en œuvre. Des entretiens avec des informateurs clés et des groupes de discussion ont été organisés en Afghanistan, au Bangladesh, au Burundi, au Canada, en Colombie, au Libéria, en Libye, au Mali, au Mexique, aux Philippines, en Sierra Leone, au Soudan du Sud, en Suède, en Syrie et en Ukraine. Une enquête multilingue a également été réalisée dans ces pays et au-delà - recevant plus de 1 000 réponses de 48 pays. Au total, plus de **1 600 personnes de 50 pays** ont été contactées grâce à l'enquête, aux entretiens avec des informateurs clés et aux groupes de discussion.

Principales conclusions

Conclusion principale n° 1 : La paix ne peut être définie simplement comme une absence de guerre ou de conflit armé. Pour la société civile des femmes du monde entier, la sécurité humaine, le développement, la gestion responsable des ressources naturelles, la bonne gouvernance et une communauté harmonieuse s'appuyant sur un règlement non violent du conflit sont la véritable essence de la paix.

Conclusion principale n° 2 : Le programme de maintien de la paix devrait être axé sur les changements à long terme, tels que l'aide aux institutions inclusives et responsables ; la remise en cause de la réponse militarisée aux conflits et la promotion d'une « culture de la paix » ; la mise en œuvre des programmes de développement durable ; et la garantie de l'accès à l'éducation et à l'emploi.

Conclusion principale n° 3 : L'inclusion des femmes dans les processus de paix formels et informels a quelque peu progressé. Cependant, les femmes restent exclues de nombreux processus de paix - par exemple en Libye. En outre, il est toujours nécessaire de veiller à ce que l'inclusion s'étende à toutes les femmes - en particulier les jeunes, les femmes handicapées, les femmes autochtones, les réfugiés, les personnes déplacées et les autres groupes marginalisés - qu'elles soient pleinement incluses et que leur rôle ne se limite pas au rôle d'observateur ou de conseiller mais comprenne celui d'influenceurs clés et de co-décideurs.

Conclusion principale n° 4 : Les principaux obstacles à la participation des femmes sont la culture patriarcale et les pratiques sociétales, l'exclusion politique et économique des femmes, le faible niveau d'éducation et de sensibilisation, le manque de ressources et la pauvreté. Une stratégie clé pour relever ces défis consiste à créer des conditions et des plateformes propices à la participation effective des femmes locales.

Conclusion principale n° 5 : La participation des femmes à la mise en œuvre des accords de paix est généralement plus limitée que leur participation aux négociations de paix. Le manque de volonté politique et le faible appui des gouvernements, des donateurs et de la communauté internationale en général ont été identifiés comme des défis majeurs. Cela souligne la nécessité de maintenir la pression et de soutenir la participation des femmes à long terme, au-delà de la signature des accords de paix.

Conclusion principale n° 6 : Malgré les défis auxquels elles sont confrontées, les femmes participent activement à la construction et au maintien de la paix aux niveaux national et local. Lorsqu'elles participent à la mise en œuvre des accords de paix, elles contribuent à garantir que la mise en œuvre est

effective (en particulier au niveau local) et qu'elle profite à tous. En l'absence d'accords de paix, les femmes travaillent au niveau local pour plaider et faire campagne en faveur de la paix, ainsi que pour apporter des secours, promouvoir le développement durable et s'attaquer aux causes profondes des conflits, notamment le changement climatique et l'inégalité des sexes.

Conclusion principale n° 7 : Les donateurs doivent veiller à ce que leurs programmes soient plus inclusifs. Les communautés locales, en particulier les femmes, qui ont été en grande partie exclues de la conception, de la planification et de la mise en œuvre des programmes devraient participer de manière significative à tous les programmes et projets sur le maintien de la paix. Davantage de programmes spécifiquement conçus pour promouvoir la participation pleine et égale des femmes à la prise de décision politique et aux processus de paix doivent être mis en œuvre.

Recommandations

- 1. Reconnaissant que la paix est plus que l'absence de guerre, l'ONU, les États membres et la société civile devraient veiller à ce que les initiatives de maintien de la paix se concentrent sur des objectifs à long terme, tels que : le renforcement des institutions de l'État ; favoriser une culture de la paix et la résolution non violente des conflits ; promouvoir l'accès aux services sociaux, y compris la santé et l'éducation ; et fournir une autonomisation économique et des opportunités d'emploi.** Cela nécessite renforcer le lien entre les efforts de paix et de sécurité, en particulier entre le programme FPS, et le développement et l'action humanitaire. (Voir les principales conclusions n° 1 et 2)
- 2. L'ONU devrait faire pression sur les gouvernements pour assurer une participation significative des femmes aux négociations de paix formelles, à la rédaction et à la mise en œuvre des accords de paix et des transitions politiques,** et pour s'assurer que les organisations de femmes de la société civile et les femmes de diverses origines sont équitablement représentées. (Voir les principales conclusions n° 3 et 4)
- 3. L'ONU et les États membres devraient assurer une participation significative des femmes aux négociations de paix formelles, à la rédaction et à la mise en œuvre des accords de paix et des transitions politiques,** et pour s'assurer que les femmes de la société civile et les femmes de divers horizons sont équitablement représentées. (Voir les principales conclusions n° 3 et 4)
- 4. Les États membres devraient mettre un terme au recours à la violence et aux interventions militaires comme moyen de résoudre les conflits.** Ils devraient également veiller à ne pas contribuer au trafic d'armes, mais à soutenir les initiatives non violentes menées par la société civile en matière de résolution et de prévention des conflits. (Voir la conclusion principale n° 1)
- 5. Les Nations Unies et la société civile devraient surveiller et tenir les gouvernements responsables de la mise en œuvre inclusive des accords de paix et des autres lois et politiques relatives à l'égalité des sexes, à la paix et à la sécurité,** y compris les résolutions FPS et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et les objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 5 et 16. (Voir la conclusion principale n° 5)
- 6. Les Nations Unies et les États membres devraient veiller à ce que les femmes, en particulier les jeunes, les femmes de toutes capacités, les femmes autochtones, les réfugiés, les personnes déplacées et les autres groupes marginalisés, soient pleinement incluses à tous les stades de la mise en œuvre des accords de paix, ainsi que dans toutes les initiatives d'établissement et de maintien de la paix et de prévention des conflits.** Ils devraient garantir que les voix des femmes soient entendues et que leurs contributions soient reconnues et soutenues. Cela implique de veiller à ce que les dispositions et le langage sensibles à la problématique hommes-femmes proposés par les femmes soient inclus dans l'accord de paix final et ne soient pas supprimés

au cours des négociations. La société civile devrait surveiller et demander des comptes à l'ONU et aux États membres à cet égard. (Voir les principales conclusions n° 3 et 7)

- 7. Les organisations de la société civile originaires de pays n'ayant pas connu de conflit armé au cours de l'histoire récente devraient organiser des échanges de partage d'expériences avec la société civile locale des pays touchés ou sortant d'un conflit**, afin de renforcer la solidarité, les capacités et d'élaborer des stratégies de plaidoyer communes en faveur de la promotion de la paix. (Voir les principales conclusions n° 4 et 5)
- 8. Les Nations Unies, les États membres et la communauté des donateurs devraient soutenir la participation significative des femmes de diverses origines et de divers secteurs à la mise en œuvre des accords de paix après leur signature.** Il est également important, sinon plus, de veiller à ce que les femmes dirigent conjointement la mise en œuvre des accords de paix. La communauté des donateurs devrait également éliminer les obstacles socioculturels et institutionnels à la participation des femmes, notamment les normes relatives au genre, le manque de ressources et le manque de mécanismes clairs de mise en œuvre. (Voir les principales conclusions n° 5 et 6)
- 9. La communauté des donateurs devrait augmenter les fonds consacrés à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et au maintien de la paix**, en particulier pour les initiatives menées par les organisations de femmes de la société civile, et veiller à ce que ce financement soit à long terme et prévisible. Ce financement devrait également être rendu flexible et accessible aux organisations locales, et être disponible à toutes les étapes du programme de maintien de la paix : avant, pendant et après le conflit. Les femmes devraient avoir accès et disposer des opportunités de définir les priorités des donateurs - notamment par leur participation significative aux conférences des donateurs. (Voir la conclusion principale n° 7)

À la veille du 20^e anniversaire de la résolution 1325, du 25^e anniversaire du Programme d'action de Pékin et du 75^e anniversaire des Nations Unies, il est plus important que jamais de réfléchir à des moyens plus efficaces de prévenir les conflits, de construire et d'assurer le maintien la paix.

Le message des organisations de femmes de la société civile locale est clair : « Nous voulons être entendues dans les discussions et la prise de décision concernant le programme du maintien de la paix ! »

Le grand intérêt des organisations de femmes de la société civile locale et leur participation enthousiaste à cette recherche envoient un message clair de la part des femmes locales : « Nous voulons être entendues ! Nous voulons faire partie des discussions mondiales et de la prise de décision sur le maintien de la paix ! » Ce rapport présente les principales conclusions et recommandations issues de la recherche. Nous espérons que cela deviendra une référence utile pour les décideurs politiques à mesure qu'ils élaborent des politiques et des programmes visant à rendre opérationnel le programme de maintien de la paix. Nous espérons également que cela éclairera les engagements qui seront pris en amont

du 20^e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et de la commémoration de Pékin +25, ainsi que des interventions qui en découleront.

Analyse

Conclusion principale n° 1 - La paix ne peut être définie comme une simple absence de guerre ou de conflit armé. Pour les organisations de femmes de la société civile du monde entier, la sécurité humaine, le développement durable, la gestion responsable des ressources naturelles, la bonne gouvernance et une communauté harmonieuse s'appuyant sur un règlement non violent du conflit sont le fondement de la paix.

Lorsqu'on leur a demandé ce que signifie pour une communauté être pacifique, **moins d'un quart (ou 25 pour cent) des personnes interrogées ont défini la paix de manière négative - par l'absence de guerre ou de violence.** Les autres facteurs mentionnés sont les suivants : bonne gouvernance et état de droit (18 pour cent) ; la sécurité humaine, définie comme l'égalité, la liberté et l'absence de violence structurelle (17 pour cent) et le développement (12 pour cent). Le plus grand nombre de personnes interrogées (28 pour cent) a déclaré que la paix signifiait avoir une « culture de la paix » - ou, comme une participante burundaise à un groupe de discussion l'a définie, comme une « culture de la non-violence et une résolution de conflit inclusive ».



Les principaux défis à la paix comprenaient : la mauvaise gouvernance (manque de transparence, exclusion et régime autoritaire) ; les divisions et les tensions au sein de la communauté ; l'inégalité, y compris l'inégalité entre les sexes ; les attitudes négatives (cupidité, manque de tolérance et haine) et manque d'éducation. Seuls 4 pour cent des personnes interrogées ont indiqué que l'insécurité constituait le principal défi à la paix, bien que ce pourcentage soit plus élevé dans les pays en conflit, tels que la Syrie (8 pour cent). Dans le même temps, 13 pour cent des personnes interrogées (24 pour cent de la population syrienne) ont identifié la culture de la militarisation et les intérêts acquis dans le conflit, émanant d'acteurs internes et externes, comme un défi à la paix. Les participantes au groupe de discussion de Libye ont indiqué que la prolifération des armes et l'implication de milices armées dans la politique étaient le principal défi à la paix, tandis que les participantes à un groupe de discussion du Mali ont souligné le désarmement de la jeunesse comme la principale recommandation pour l'établissement d'une paix durable.

Conclusion principale n° 2 - Le programme de maintien de la paix devrait être axé sur les changements à long terme, tels que l'aide aux institutions inclusives et responsables ; la remise en cause de la réponse militarisée aux conflits et la promotion d'une « culture de la paix » ; la mise en œuvre des programmes de développement durable ; et la garantie de l'accès à l'éducation et à l'emploi.

Pour les organisations de femmes de la société civile, « le maintien de la paix » signifie apporter des **changements transformateurs à long terme** pour s'attaquer aux causes profondes des conflits par les moyens suivants :



Lois strictes et institutions inclusives (40 pour cent)

« Les gens devraient être conscients que les forces de l'ordre sont là pour notre sécurité et que nous pouvons leur demander de l'aide à tout moment. » (Participante à un groupe de discussion du Bangladesh)

« La sécurité ne peut être durable sans un système judiciaire efficace. Les systèmes de responsabilité sont essentiels pour lutter contre les violations de la sécurité et s'attaquer à ses racines » (Participant à un groupe de discussion de Libye)



Promotion de la « culture de la paix » (15 pour cent)

« [Pour que la paix soit durable, vous devez] Éduquer les jeunes à croire que la résolution non violente des conflits est la seule voie à suivre » (Participant à un groupe de discussion de Suède)



Économies stables, accès aux services et à l'emploi (12 pour cent)

« Lorsque les citoyens, en particulier les femmes, pourront gérer leurs entreprises, gagner leur vie et accéder aux besoins de base tels que l'éducation, la santé, l'alimentation et la sécurité, de bonnes infrastructures, la justice et l'égalité des chances, ils réfléchiront à deux fois avant de s'engager dans un conflit ». (Groupe de discussion du Soudan du Sud)

Renforcer le lien entre la paix et le développement : les leçons tirées du terrain

Comme l'ont souligné les personnes interrogées du groupe de discussion à Alep, en Syrie, « le développement durable génère la stabilité dans la société et permet aux individus de parvenir à un bien-être personnel, réduisant ainsi l'attrait de la guerre et des conflits ». Dans le même ordre d'idées, les participantes aux groupes de discussion du Mali ont souligné qu'« il est essentiel de veiller à ce que les communautés aient accès aux services de base, tels que la santé, l'éducation universelle, de bonnes infrastructures et l'emploi, afin de renforcer leur résilience aux conflits ».

Les principaux aspects du développement qui ont été mis en avant comme essentiels pour le maintien de la paix comprennent :

- **Accès équitable aux ressources**
« Les sociétés multinationales à but lucratif qui ont leur siège dans des pays développés utilisent de manière inefficace des ressources non renouvelables dans les pays en développement, augmentant ainsi les risques de conflit » (Participant à un groupe de discussion du Bangladesh)
- **La protection de l'environnement**
« Le développement durable nécessite de faire preuve de prudence vis-à-vis de l'environnement qui nous procure des ressources naturelles. Si nous ne sommes pas prudents vis-à-vis de l'environnement, les conflits seront inévitables, car la communauté locale n'a pas le sentiment de tirer parti des ressources de son propre environnement » (Participant à un groupe de discussion du Soudan du Sud).

« Le changement climatique affecte les cultures, ce qui accroît la pauvreté et renforce le taux de criminalité et le pillage » (Participant à un groupe de discussion du Burundi)
- **Éducation des jeunes et emploi**
« Les opportunités d'éducation et d'emploi pour les jeunes les empêchent d'entrer dans des organisations qui enfreignent la loi et commettent des crimes ordinaires » (Participant à un groupe de discussion de la Colombie)

Les femmes activistes incorporent déjà des activités de développement dans leur travail de consolidation de la paix, renforçant ainsi le lien entre la paix et le développement. Au Burundi, par exemple, les organisations de femmes de la société civile « ont travaillé de manière ardue pour stimuler une reprise économique, en particulier pour les combattants démobilisés ». Les organisations de femmes aident également d'autres femmes à parvenir à l'autonomisation et à l'autonomie économiques, par exemple par le biais d'associations d'épargne. Au Burundi, lorsque de nombreux enfants ont abandonné l'école dans la communauté de Kabasazi, les femmes ont organisé des associations de prêt et d'épargne, ce qui a permis à d'autres femmes de générer des revenus et d'envoyer leurs enfants à l'école.

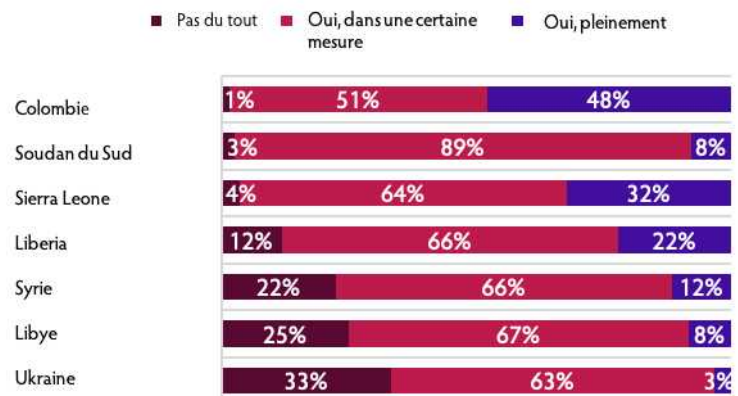
Au Bangladesh, à la suite de l'épidémie de violence à Chittagong en avril 2017, des centaines de ménages et de ressources ont été brûlés. Avec l'appui du PNUD, la société civile locale « s'est manifestée pour instaurer la paix selon une approche différente. Ils prévoient d'établir trois puits tubulaires et des stations d'énergie à énergie solaire pour la communauté de Longodu, située dans une région très reculée disposant de ressources limitées. Cela forcera la communauté à partager les ressources en eau et en énergie, contribuant ainsi à atténuer les tensions communautaires ».

Pour concrétiser les promesses de maintien de la paix, de telles initiatives doivent être reconnues et soutenues.

Conclusion principale n° 3 - L'inclusion des femmes dans les processus de paix formels et informels a quelque peu progressé. Cependant, les femmes restent exclues de nombreux processus de paix. En outre, il est toujours nécessaire de veiller à ce que l'inclusion s'étende à toutes les femmes - en particulier les jeunes, les femmes handicapées, les femmes autochtones, les réfugiés, les personnes déplacées et les autres groupes marginalisés - qu'elles soient pleinement incluses et que leur rôle ne se limite pas au rôle d'observateur ou de conseiller mais comprenne celui d'influenceurs clés et de co-décideurs.

Les personnes interrogées ont reconnu l'accroissement de la participation des femmes aux négociations de paix. Soixante pour cent des personnes interrogées ont déclaré que les femmes avaient été, « dans une certaine mesure », impliquées dans les négociations de paix *formelles* dans leur pays, telles que le Haut Conseil de la paix afghan, dans le processus autochtone de vérité et réconciliation au Canada, le Forum de haut niveau sur la revitalisation au Soudan du Sud, ainsi qu'au sein du Conseil consultatif et de la Chambre des femmes pour l'appui de la société civile au processus de paix de Genève pour le conflit syrien. Un chiffre similaire - près de 60 pour cent - a indiqué que les femmes étaient incluses dans les processus *informels*. Plus de 10 pour cent des personnes interrogées ont estimé que les femmes étaient « *pleinement* » incluses dans les processus formels et informels.

Les femmes ont-elles été incluses dans le processus de paix officiel ?



Cependant, il existe encore des lacunes en termes de participation des femmes. D'un côté, 13 pour cent ont estimé que les femmes n'étaient pas du tout incluses dans les processus de paix formels et informels. Cela a été souligné, par exemple, par les participantes à un groupe de discussion du Mali qui ont déclaré que, si les femmes participent à la sensibilisation, il n'existe pas de plate-forme formelle pour les discussions entre les femmes et les groupes armés. Les participantes à un groupe de discussion de Libye ont également souligné que les femmes n'avaient pas été incluses dans les réunions organisées par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. D'un autre côté, même dans les pays où les femmes étaient incluses dans les négociations formelles et informelles, cette inclusion était souvent limitée à un cercle restreint (à savoir « dans une certaine mesure »). Les participantes aux groupes de discussion ont observé que la participation était souvent limitée à un « groupe d'élite » de femmes et que les jeunes femmes et les jeunes en général avaient tendance à être exclus.

Conclusion principale n° 4 - Les principaux obstacles à la participation des femmes sont la culture patriarcale et les pratiques sociétales, l'exclusion politique et économique des femmes, le faible niveau d'éducation et de sensibilisation, le manque de ressources et la pauvreté. Une stratégie clé pour relever ces défis consiste à créer des conditions et des plateformes propices à la participation effective des femmes locales.

Les normes culturelles, telles que le fait que les femmes ne soient pas autorisées à entrer dans les espaces publics ou la part inégale de travail domestique non rémunérée qui leur est assignée, ont été signalées comme un défi par 22 pour cent (dans les processus formels) et 31 pour cent (dans les processus informels) des personnes interrogées. De plus, les personnes interrogées ont souligné que même lorsque les femmes participaient, leurs opinions étaient prises moins au sérieux et n'étaient pas aussi valorisées que celles des hommes.

Les faibles niveaux de représentation étaient liés à la pauvreté et au manque de financement - par exemple, pour couvrir les coûts de transport, de communication et autres. Comme l'a déclaré une participante burundaise à un groupe de discussion, « **les organisations de femmes manquent de capacités financières.** (...) Parfois, nous ne sommes pas légalement exclues, mais *de fait*, nous le sommes ».

De plus, il n'y a pas de stratégies cohérentes pour l'inclusion des femmes dans les négociations de paix et les consultations. Si elles existent, elles sont souvent sporadiques et mal organisées. Les médias pourraient jouer un rôle important dans la promotion de la participation substantielle des femmes aux négociations de paix. Les participantes à un groupe de discussion à Kherson, en Ukraine, ont souligné que « les négociations de Minsk (...) ne sont pas couvertes par les médias ». Toutes les participantes ont estimé qu'elles ne disposaient pas d'informations complètes sur le processus et, par conséquent, n'y avaient que peu confiance. 9 et 11 pour cent des personnes interrogées à l'enquête ont également souligné que **l'insécurité et la peur de la violence** étaient le principal obstacle à la participation des femmes.

Pour surmonter ces défis, **les groupes de femmes de la société civile collaborent activement avec les femmes et les responsables locaux en créant des réseaux d'organisations locales et en invitant les médiateurs et les parties au processus de paix officiels.** Par exemple, les membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sont invités à des réunions avec des femmes militantes pour la paix au Soudan du Sud afin de faire entendre la voix des femmes locales du Soudan du Sud dans le processus de paix facilité par l'IGAD. Le programme de maintien de la paix nécessite des moyens créatifs pour créer des conditions favorables et des plateformes pour la participation effective des femmes locales.

Conclusion principale n° 5 - La participation des femmes à la mise en œuvre des accords de paix est généralement plus limitée que leur participation aux négociations de paix. Le manque de volonté politique et le faible appui des gouvernements, des donateurs et de la communauté internationale en général ont été identifiés comme des défis majeurs. Cela souligne la nécessité de maintenir la pression et de soutenir la participation des femmes à long terme, au-delà de la signature des accords de paix.

% de réponses « Pas du tout » sur la participation des femmes dans :



Lorsqu'on leur a demandé si les femmes étaient incluses dans la mise en œuvre des accords de paix dans leur pays (au niveau national ou local), 30 % des personnes interrogées ont répondu « Pas du tout ». C'est deux fois plus que ceux qui ont déclaré que les femmes n'étaient pas du tout incluses dans les processus de paix formels/informels.

Comme dans le cas des négociations de paix, le principal défi à la participation des femmes à la mise en œuvre des accords de paix (mentionné par 29 pour cent des personnes interrogées) était la nature

exclusive du processus de paix et des accords de paix, y compris l'absence d'inclusion des femmes vivant dans des zones reculées ou rurales ; les stéréotypes négatifs empêchant une participation significative des femmes ; et la prédominance générale des hommes dans le domaine de la paix et de la sécurité. Le manque de volonté politique et d'appui des acteurs nationaux et internationaux (21 pour cent), la violence et l'insécurité persistantes (16 pour cent), le manque d'accès des femmes à la prise de décision et à la participation politique plus généralement (7 pour cent), l'insuffisance des ressources (5 pour cent) et l'inaccessibilité des possibilités de financement et de renforcement des capacités pour les femmes locales (4 pour cent).

Conclusion principale n° 6 - Malgré les difficultés qu'elles rencontrent, les femmes jouent un rôle actif dans la consolidation de la paix et la mise en œuvre des accords de paix. Elles permettent de s'assurer qu'ils sont mis en œuvre, en particulier au niveau local ; et qu'ils bénéficient à tous. Lorsqu'il n'y a pas d'accords de paix, elles travaillent au niveau local pour plaider et faire campagne pour la paix ; fournir des secours et promouvoir le développement.

Aux niveaux local et national, les organisations de femmes de la société civile jouent un rôle clé en veillant à ce que les bénéfices de la paix atteignent les populations locales. Leurs contributions les plus importantes sont :



La sensibilisation des communautés locales aux négociations de paix, aux accords de paix (le cas échéant) et à la promotion de la paix (26 pour cent)

En Sierra Leone, des organisations de femmes de la société civile ont contribué à atténuer la violence après les conflits « par le biais de programmes radiophoniques, appelant les populations à rester pacifiques et à accepter les résultats des élections déclarés par la Commission électorale nationale, ainsi que de messages de paix dans des chansons et des spectacles à la radio et la télévision ».

Au Soudan du Sud, les femmes ont organisé un programme « réunissant des personnes de différentes couches de la société par le biais de spectacles interculturels faisant appel à la danse [et] au sport et à des jeux entre clans [favorisant] une compétition saine et une harmonie.



Le plaidoyer et les campagnes - y compris des appels pour une plus grande inclusion des femmes et des autres groupes marginalisés dans les processus de paix (28 pour cent)

En Libye, « les femmes se sont opposées à la violence et à la prolifération des armes et ont distribué des prospectus, ont participé à des sit-in, ont publié des déclarations et ont établi des contacts avec les pouvoirs législatif et exécutif afin de faire pression sur ces derniers pour qu'ils s'abstiennent de plonger le pays dans le chaos ».



Renforcer la capacité des femmes locales à participer aux prises de décision en matière de consolidation de la paix et à l'économie (18 pour cent)



Traiter des conséquences des conflits et soutenir le développement (9 pour cent).

Au Burundi, « les organisations de la société civile ont joué un rôle déterminant dans le maintien de la paix négociée. Elles ont travaillé de manière ardue pour stimuler une reprise économique, en particulier pour les combattants démobilisés ». Les organisations de femmes aident également d'autres femmes à parvenir à l'autonomisation et à l'autonomie économiques par le biais d'initiatives génératrices de revenus et d'associations d'épargne.



Résoudre les conflits au niveau communautaire (6 pour cent)

Conclusion principale n° 7 - La programmation des donateurs exclut souvent les communautés locales, en particulier les femmes, de la conception, de la planification et de la mise en œuvre. Les donateurs doivent être inclusifs et flexibles et apporter leur soutien aux organisations de défense des droits des femmes de différentes tailles - y compris les organisations locales - et encourager diverses initiatives.

Les efforts de la communauté des donateurs pour soutenir les initiatives de consolidation de la paix sensibles au genre sont appréciés. 23 pour cent des personnes interrogées dans le sondage ont déclaré

que l'approche des donateurs était « presque entièrement » sensible au genre. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Par exemple, un répondant à un sondage a souligné que la justice de genre devrait être considérée comme allant au-delà de la responsabilité pénale pour les violences sexuelles - elle devrait également mettre l'accent sur la vérité, les réparations et les garanties de non-répétition de toutes les violations des droits de l'homme, y compris les violations des droits sociaux, économiques et culturels.

Un leadership local plus fort est nécessaire. 20 pour cent des personnes interrogées dans le sondage ont déclaré que la société civile locale n'était pas en mesure d'influencer la conception des programmes des donateurs, et 17 pour cent ont indiqué qu'ils ne pourraient le faire que dans une mesure limitée. Une participante à un groupe de discussion du Bangladesh a suggéré que certains donateurs « adoptent l'attitude des gouvernements coloniaux précédents et savent toujours ce qui est le mieux pour nous. Cette attitude doit changer - ils devraient accepter les compétences locales ».

